

PLANÈTE EXIL



ORGANISATION SUISSE
D'AIDE AUX RÉFUGIÉS

www.osar.ch

Conférence coprésidée par l'OSAR

Rez Gardi coordonne le groupe de pilotage « réfugiés » à la Conférence internationale sur la réinstallation.

Interview en pages 4 et 5

Journées du réfugié 2021

Après huit ans de recherche, une mère retrouve ses trois enfants. Mais le regroupement familial se fait attendre.

Pages 6 et 7





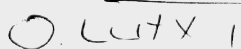
Chère lectrice, cher lecteur,

Assis sur les genoux de son père, le petit Halim téléphone à sa mère, à son frère et à sa sœur en Afghanistan. Il les appelle aussi souvent que possible pour avoir de leurs nouvelles. Voilà 20 mois qu'il vit en Suisse, seul avec son père, séparé de sa mère et du reste

de la fratrie. La famille a été séparée au cours de la fuite. Leur statut de personnes provisoirement admises n'autorise pas Halim et son père à faire venir leur famille en Suisse. Ce sera chose possible au plus tôt après trois ans de séjour. D'ici-là, le père devra avoir acquis son indépendance économique, disposer d'un grand appartement, avoir appris la langue et s'être suffisamment intégré dans la société.

Vous trouverez la vidéo qui retrace l'histoire bouleversante d'Halim et de son père sur le site de la campagne des Journées du réfugié 2021 (journeesdurefugie.ch/). Beaucoup d'autres personnes réfugiées en Suisse sont dans le même cas. C'est pourquoi l'Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR) demande, dans le cadre de sa campagne des Journées du réfugié, que toutes les personnes ayant droit à une protection, y compris les titulaires d'une admission provisoire, aient le même droit au regroupement familial. La présente édition est également consacrée au thème de la campagne. Car vivre ensemble est un droit. Pour les familles réfugiées aussi.

Cordialement,



Oliver Lüthi
Responsable du département
Communication au sein de l'OSAR

« Vivre ensemble est un droit. Pour les familles réfugiées aussi. », clame cette année la campagne de sensibilisation que l'Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR) mène à l'occasion du 19 juin 2021, Journée nationale du réfugié. Plus d'informations à ce sujet sur la page 8. © SFH/CHKY/a359

Quatre nouveaux membres adhérent à l'OSAR

Cette année, à son assemblée générale du 20 avril, l'Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR) a atteint plusieurs objectifs stratégiques d'un seul coup : grâce aux décisions de ses membres, il a été possible de renforcer l'association faîtière, tout en améliorant la gouvernance d'entreprise. Maintenant, l'OSAR est donc bien placée pour faire progresser la protection des réfugiés en rangs serrés.

L'assemblée générale de l'OSAR a accueilli quatre nouveaux membres : la Croix-Rouge du Liechtenstein (LRK), la fondation suisse du Service social international (SSI), la Flüchtlingshilfe Liechtenstein (FHL) et la Zürcher Beratungsstelle für Asylsuchende (ZBA) sont venus s'ajouter aux six anciens membres que sont Amnesty International, Caritas Suisse, l'Entraide Protestante Suisse (EPER), l'Association suisse d'entraide juive (VSJF), l'Œuvre suisse d'entraide ouvrière (OSEO) et la Fondation Armée du Salut suisse.

Les membres ont en outre désigné un nouveau comité. Pour la première fois, des indépendant-e-s y siègent aussi à côté des représentant-e-s de plusieurs organisations membres. Le comité de l'OSAR est actuellement composé de :

- Lukas Flückiger (Président depuis 2018) qui a dirigé l'aide aux réfugiés de l'Armée du Salut de 2015 à 2020. Conseiller d'entreprise en qualité d'indépendant depuis 2021 ;
- Caroline Morel (Vice-présidente depuis 2019), responsable du secrétariat national de l'OSEO ;
- Manuel Breiter, responsable de la migration et de l'intégration à la Fondation Armée du Salut suisse ;
- Anne Poffet, responsable du Bureau d'insertion professionnelle de l'Office de l'asile du canton du Valais ;
- Dalia Schipper, propriétaire de l'entreprise skillswork gmbH, Présidente de la communauté juive de Berne (JGB) ;
- Ulrich Stürzinger, retraité. Auparavant représentant des œuvres d'entraide de 2017 à 2020, Chef de la section Nouveaux États membres de l'UE à la Direction du développement et de la coopération (DDC) de 2007 à 2017.



Forts de leur expertise et de leur réseau, les membres du comité appuieront l'OSAR en tant qu'organisation faîtière et centre de compétences pour qu'elle puisse à l'avenir défendre encore plus efficacement les intérêts des réfugié-e-s et réagir aux nouveaux développements avec flexibilité.

« Les évolutions des derniers mois me font doublement plaisir », déclare le président de l'OSAR Lukas Flückiger. « D'un côté, l'OSAR clarifie et renforce sa collaboration avec les membres actuels, de l'autre, elle s'étend et se complète en intégrant de nouvelles organisations. Le nouveau comité exprime bien cette tendance. Il s'est mis au travail avec beaucoup d'énergie, en gardant toujours en vue l'objectif qui consiste à créer des conditions loyales et équitables pour les réfugiés. »

L'assemblée générale a en outre approuvé le rapport annuel et les comptes annuels 2020. Le rapport annuel livre un bon aperçu des activités et prestations que l'OSAR a accomplies l'an dernier en faveur des réfugiés.

<https://www.osar.ch/a-notre-sujet/organisation>

Mieux protéger les requérants d'asile victimes de la traite des êtres humains

Les victimes de la traite des êtres humains ont vécu des horreurs. Elles ont des besoins particuliers et donc aussi des droits spécifiques. Des droits qui, à ce jour, ne sont pas suffisamment pris en compte dans le domaine de l'asile. *Par Seraina Nufer, Co-responsable du département Protection au sein de l'OSAR*

Dans le cadre du Plan d'action national contre la traite des êtres humains du Service de coordination contre la traite d'êtres humains et le trafic de migrants 2017-2020 de l'Office fédéral de la police, un groupe de travail a été constitué pour améliorer l'identification et le soutien des victimes de la traite des êtres humains dans la procédure d'asile et placé sous la houlette du Secrétariat d'État aux migrations (SEM). L'Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR) y a été associée, aux côtés des autorités et d'autres organisations spécialisées.

Le droit à une période de rétablissement et de réflexion, à un hébergement adéquat et sûr, à un soutien médical et psychologique, ainsi qu'à des conseils et informations, figure parmi les droits particuliers que les traités internationaux confèrent aux victimes de la traite des êtres humains. Mais l'expérience pratique montre que le respect de ces droits est difficilement conciliable avec les structures rigides et le déroulement ordinaire de la procédure d'asile. Il faut donc des mesures spécifiques.

Identification

Pour que leurs droits soient garantis, il faut que les victimes potentielles de la traite des êtres humains soient reconnues en tant que telles. Pour ce faire, il importe que le SEM prenne contact de sa propre initiative avec les organisa-



Un délai de rétablissement et de réflexion de 30 jours est prévue pour les victimes potentielles détectées en procédure d'asile. © Keystone/AFP/Manan Vatsyayana

tions professionnelles spécialisées. Tous les acteurs de la procédure d'asile, à savoir le personnel du SEM, de l'encadrement et de la représentation juridique, ainsi que le personnel de sécurité, doivent en outre être sensibilisés à la problématique à travers des formations continues régulières.

Hébergement

L'hébergement collectif dans les grands centres fédéraux pour requérants d'asile n'est en principe pas adapté aux victimes de la traite des êtres humains. Ces dernières devraient plutôt avoir accès à des logements appropriés encadrés par des organisations spécialisées telles que le Centre d'assistance aux migrantes et aux victimes de la traite des femmes (FIZ) à Zurich ou l'Astrée à Lausanne.

Procédure Dublin

Quand un autre État, par exemple l'Italie, est responsable de la procédure d'asile en vertu

du règlement Dublin-III, les autorités suisses partent souvent du principe que cet État peut garantir une protection suffisante à la personne concernée. Mais une telle hypothèse générale ne suffit pas : le SEM doit clarifier au cas par cas si la personne concernée a accès dans cet autre État à des mesures de protection et d'encadrement suffisante pour une victime de la traite des êtres humains.

Nouveau rapport au sujet de l'asile et de la traite des êtres humains

En mai 2021, le groupe de travail Asile et traite des êtres humains a publié ses recommandations dans un rapport. L'OSAR, le FIZ et le Centre Social Protestant de Genève (CSP) y voient quelques améliorations, mais estiment qu'il y a encore des mesures à prendre pour mieux protéger les requérants d'asile victimes de la traite des êtres humains. <https://bit.ly/3oVHTwi>

- Communiqué de presse du 25 mai 2021 du CSP Genève, du FIZ et de l'OSAR : mieux protéger les requérants d'asile victimes de la traite des êtres humains : <https://bit.ly/2SAyMVu>
- Plateforme suisse contre la traite des êtres humains proposée par le FIZ, le CSP Genève, MayDay Ticino et l'Astrée : <https://plateforme-traite.ch/>

La voix des réfugié-e-s à la Conférence internationale sur la réinstallation

Coprésidée par l'Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR), la plus grande conférence au monde sur la réinstallation se tiendra à la fin juin 2021, sous une forme virtuelle en raison de la pandémie de Covid-19. Les réfugié-e-s réinstallé-e-s y apportent également leurs expériences et leurs idées. L'avocate kurde Rez Gardi coordonne leurs voix. Elle a accordé une interview à Planète-exil. *Par Barbara Graf Mousa, rédactrice au sein de l'OSAR*



Rez Gardi dans l'élément, en tant que conférencier aux Nations Unies à Genève, 2018 © Rez Gardi zvg

Rez Gardi, quel but poursuit la participation du groupe de pilotage RSG à la préparation et à l'organisation de la conférence des ATCR ?

Les ATCR n'ont pas tardé à reconnaître que la participation des réfugié-e-s n'est pas seulement un « impératif éthique », mais peut aussi contribuer à amener des changements sur le plan politique et législatif. Elle participe à des solutions durables et efficaces, à des formes novatrices de défense des intérêts et au développement d'une politique plus proche de la réalité du terrain. La collaboration partenariale avec des personnalités dirigeantes ayant fui leur pays et jouissant d'une expérience personnelle recèle un énorme potentiel.

Pensez-vous que la participation active de réfugié-e-s réinstallés au programme

va changer les résultats et les priorités des ATCR ?

Les priorités n'ont pas à changer, car les ATCR font en général du bon travail pour ce qui est d'identifier des thèmes dans le cadre de la réinstallation. Mais le fait de disposer d'expériences de première main sur ce qui a fonctionné ou non dans la réinstallation ou la réimplantation enrichit les discussions. Cela permet d'évoquer des perspectives qui avaient peut-être été négligées. Les intéressés peuvent suggérer des améliorations. Pour trouver les meilleures réponses et solutions aux problèmes complexes auxquels sont confrontés des millions de personnes déplacées dans le monde entier, il faut l'apport de gens qui sont eux-mêmes passés par là. Leur participation aboutit à des solutions permettant de développer une politique plus proche de la réalité des réfugiés réinstallés.

Qu'est-ce qui vous importe, à titre personnel, par rapport à la conférence des ATCR ?

Pour moi, le plus important est d'offrir aux réfugié-e-s une plateforme où ils puissent s'engager dans des discussions fructueuses avec d'autres acteurs. Il s'agit d'identifier les pratiques qui fonctionnent le mieux dans les différents contextes de réinstallation, afin de développer ensemble des solutions novatrices pour les défis à venir. C'est un appel à créer un espace qui nous permette à nous autres réfugiés d'utiliser nos capacités, nos perspectives et nos expériences et de participer directement aux décisions. Car en fin de compte, nous sommes les expert-e-s de notre vie et des problèmes qui nous concernent et nous devrions être traité-e-s comme tels. L'institution du RSG est un pas important vers la reconnaissance de la plus-value que nous apportons.

Avez-vous des idées de la manière dont on peut motiver des États à se montrer plus généreux dans l'accueil des réfugié-e-s ?

Le droit de demander l'asile est théoriquement reconnu sur le plan international ; mais dans la pratique, beaucoup de personnes requérante-e-s d'asile sont traitées comme des criminels. Le discours politique au sujet des réfugié-e-s a glissé de l'idée que nous sommes « menacés » à l'idée que nous représentons « un risque ». Un système censé protéger quelques-unes des personnes les plus vulnérables au monde peut paradoxalement nous faire nous sentir encore plus vulnérables et plus démunis, ce qui aggrave encore la douleur d'avoir dû fuir notre pays d'origine. Il est important de changer le récit de ce que c'est que d'être un réfugié ; de redéfinir cette notion en des termes qui incluent la résistance

et le courage. De rappeler que nous sommes des êtres humains et de souligner ce qui nous unit, plutôt que ce qui nous distingue. Les gens devraient prendre le temps de se demander comment ils aimeraient être traités à notre place.

Dans votre enfance, vous êtes vous-même passée par un processus de réinstallation : en 1989 votre famille kurde a dû fuir l'Iran à destination du Pakistan et a ensuite été admise durablement en Nouvelle-Zélande. Comment l'avez-vous vécu ?

Je n'ai pas choisi d'être une réfugiée ; je suis née en tant que telle dans un camp au Pakistan. J'ai personnellement expérimenté l'imprévisibilité de la vie et la menace constante de ne pas savoir où on ira ensuite, ni quand et si on sera en mesure de faire valoir des droits aussi fondamentaux que la nourriture, le logement et l'eau, sans même parler de l'instruction.

Mes parents se sont rencontrés en Iran dans les années 80. Ils ont été qualifiés de militants politiques, parce qu'ils luttèrent contre la persécution des Kurdes et pour leurs droits. En 1989, mes parents ont été forcés de fuir l'Iran pour sauver leur vie. Ils ont illégalement passé la frontière à l'arrière d'un camion pour se rendre au Pakistan où la présence des Nations Unies représentait une lueur d'espoir. Arrivés à Quetta, ils ont été reconnus comme réfugiés à cause du danger qu'ils couraient. On leur a promis qu'ils seraient réinstallés en un lieu sûr dans les six mois. Au final, il a fallu neuf ans.

Une voie sûre vers une nouvelle vie

Le terme anglais *resettlement* signifie réinstallation. Les programmes de réinstallation du HCR offrent aux réfugié-e-s reconnu-e-s séjournant dans un pays de premier accueil la possibilité d'arriver légalement dans un État tiers sûr, d'y trouver une protection durable et d'y commencer une nouvelle vie. Ils s'adressent par exemple aux réfugié-e-s syrien-ne-s du Liban, de Jordanie ou de Turquie. Ces personnes ne peuvent pas retourner dans leur pays d'origine, mais n'ont aucune perspective dans les camps surpeuplés et mal équipés situés dans les régions en crise. Le HCR clarifie sur place leur besoin de protection, vérifie s'ils remplissent les critères donnant droit au statut de réfugié et leur cherche un État tiers prêt à les accueillir. Mais malgré des besoins croissants, les places de réinstallation diminuent constamment. À l'échelle mondiale, seules 23 000 personnes réfugiées ont trouvé en 2020 une

Depuis 1995, des représentants du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), ainsi que de plusieurs gouvernements et organisations non gouvernementales (ONG) des pays de réinstallation, se réunissent chaque année dans le cadre des Consultations annuelles tripartites sur la réinstallation (ATCR). Ils évoquent de nombreux aspects de la réinstallation durable des réfugiés reconnus, élaborent des approches communes et novatrices et traitent de nombreuses questions de stratégie et de procédure. Leur objectif consiste à améliorer la réinstallation et d'autres voies d'accueil

Dans quelle mesure ces expériences ont-elles marqué votre carrière professionnelle ?

Une passion profondément enracinée pour la justice m'a amenée, en tant que fille de défenseurs kurdes des droits humains, à faire carrière dans le droit. Je voulais comprendre la puissance du droit pour amener des changements positifs. J'aimerais aider à bâtir une société loyale et équitable et permettre aux gens d'avoir accès à la justice.

Au Pakistan, mon statut de réfugiée m'interdisait de suivre une formation. Et en Nouvelle-Zélande, quand j'étais à l'école secondaire, un conseiller en orientation professionnelle m'a dit que je devais « envisager d'autres options », parce que des études de droit seraient trop difficiles pour quelqu'un

place dans un nouveau pays sûr, notamment à cause du Covid-19.

Jusqu'au début 2020, la Suisse a accueilli durablement près de 4300 personnes particulièrement vulnérables, surtout des réfugié-e-s touché-e-s par le conflit syrien. La réinstallation permet à la Suisse de planifier l'admission des réfugié-e-s et de mieux la gérer. La Confédération et les cantons fixent eux-mêmes à l'avance les critères d'admission pour la Suisse. En mai 2021, le Conseil fédéral a décidé de poursuivre le programme suisse de réinstallation en 2022 et en 2023. L'OSAR salue cette décision, mais juge trop faible le contingent annuel de 800 réfugié-e-s particulièrement vulnérables, au vu de l'importance des besoins à l'échelle mondiale et du nombre toujours restreint de demandes d'asile déposées en Suisse. Quand bien même la Confédération compense les quotas de 2020 et 2021 non utilisés en raison de la pandémie de

humanitaire pour les personnes en quête de protection. Cette année, la conférence ATCR est co-présidée par le Secrétariat d'État aux migrations (SEM) et l'OSAR. Comme toujours, l'événement est placé sous la houlette des Nations Unies. Un groupe de pilotage exclusivement composé de réfugié-e-s reconnus réinstallés s'est constitué l'année passée au sein de la communauté ATCR sous le nom de Refugee Steering Group (RSG). Pour cette conférence, il a pour la première fois été associé au programme et jouera par ailleurs un rôle actif dans l'organisation de la conférence.

comme moi, une réfugiée d'une famille où personne n'avait fait d'études.

Au lieu de renoncer, j'ai décidé de viser le meilleur. Je suis devenue la première Kurde de l'histoire à passer un diplôme à la Harvard Law School. C'était pour moi une performance importante, car il ne s'agissait pas seulement d'étudier dans cette institution d'élite, mais aussi de briser toutes ces barrières, ces stéréotypes et ces préjugés. Je voulais prouver que nous autres réfugiés pouvons avoir des rêves plus grands que ce qu'autorisent les limites de nos expériences et identités. Il s'agissait de reprendre le contrôle de ma propre vie et, si possible, d'être un jour en mesure d'influencer les lois en vigueur pour les personnes déplacées comme moi autrefois.

Covid-19 en accueillant un maximum de 300 réfugié-e-s supplémentaires. L'OSAR réitère donc sa demande d'augmenter les contingents et d'ancrer dans la loi la participation de la Suisse aux programmes de réinstallation du HCR en tant que partie intégrante de la politique d'asile suisse.

- News de l'OSAR du 19.05.2021 : Réinstallation : la Suisse doit accueillir plus de personnes en quête de protection : <https://bit.ly/3ukJPzy>
- Opinion de l'OSAR par la directrice Miriam Behrens, 22.02.2021 : Renforcer l'engagement de la Suisse pour les réfugiés les plus vulnérables : <https://bit.ly/3fnX3qP>
- Prise de position de l'OSAR Réinstallation et autres voies d'accueil humanitaire pour les réfugiés particulièrement vulnérables, février 2021 : <https://bit.ly/3hTohrf>
- HCR Projected Global Resettlement Needs 2021 <https://bit.ly/2ROoukM>



Kerstin Lötscher, assistante CRS, soutient et conseille les réfugié-e-s pour les questions administratives. © OSAR/Barbara Graf Mousa

Regroupement familial

« Maintenant, je ne quitte plus mes enfants des yeux »

Après une fuite difficile, suivie de huit années d'angoisse et d'incertitude à se demander où se trouvait sa famille, une réfugiée a enfin retrouvé ses trois enfants. Elle aimerait les faire venir en Suisse le plus rapidement possible, mais il y a beaucoup d'obstacles à surmonter pour les titulaires d'une admission provisoire. *Par Barbara Graf Mousa, rédactrice au sein de l'OSAR*

Chaque demande et chaque formulaire supplémentaire fait perdre un temps précieux. La pression psychologique et le stress intérieur sont presque insupportables, mais F.D.* n'est pas du genre à se plaindre : « Je suis si contente et reconnaissante de pouvoir vivre ici et d'avoir obtenu un emploi fixe. La Croix-Rouge et l'Organisation suisse d'aide aux réfugiés m'aident à remplir les demandes et les formulaires. Maintenant, je ne quitte plus mes enfants des yeux », sourit modestement l'intéressée. Cette femme de 49 ans en a passé huit à chercher ses enfants et son mari. Dans son lieu d'origine, il n'y avait ni accès Internet, ni raccordement téléphonique à l'époque où elle a dû fuir ; elle ne pouvait donc pas procéder à des recherches par ces moyens. Sans jamais se décourager, elle a personnellement pris contact avec toutes les communautés de la diaspora en Suisse et en Europe et s'est rendue trois fois à proximité de son pays d'origine. « Partout, j'ai visité les localités et les fêtes de mes compatriotes, parlé

à tout le monde, distribué beaucoup de flyers, afin que tout le monde soit au courant de mes recherches », témoigne-t-elle. Fin 2019, une connaissance s'est effectivement annoncée ; elle avait entendu dire que trois enfants de 9, 14 et 17 ans en provenance de leur région s'étaient rendus dans un pays voisin ! De joie, F.D. en a eu les larmes aux yeux : « Début février 2020, j'ai téléphoné à mes enfants pour la première fois, c'était un moment indescriptible, pendant toute la conversation, on pleurait tous les quatre de joie et de soulagement. » Depuis, ils se téléphonent une fois par semaine. Mais entre-temps, les enfants lui posent tout le temps la même question lancinante : « Maman, quand va-t-on enfin se revoir ? » Ils sont maintenant en sécurité avec la connaissance qui les a retrouvés. Cette personne, qui a elle-même de la famille et une petite boutique de souvenirs, n'a pas de temps à leur consacrer, ni les moyens de les entretenir. F.D. lui fait parvenir de l'argent par le truchement de compatriotes

qui voyagent. Les jeunes ne sont ni scolarisés, ni occupés ou pris en charge d'une manière adaptée à leur âge. Ils ignorent où se trouve leur père. F.D. n'a pas non plus réussi à le savoir.

Les critères remplis

« F.D. est indépendante déjà depuis 2017 et n'a pratiquement plus besoin de conseils », déclare l'assistante de la Croix-Rouge Suisse (CRS) Kerstin Lötscher. « Quand elle est arrivée dans mon bureau en février 2020, j'ai su qu'il s'agissait de quelque chose de très important. » En effet, F.D., qui avait obtenu l'admission provisoire en tant que réfugiée en juin 2015 suite à un recours, demande de l'aide pour formuler une demande urgente de regroupement familial auprès de l'office cantonal de la population et des migrations. Dans l'intervalle, elle remplit les critères stricts imposés aux titulaires d'une admission provisoire pour avoir droit au regroupement familial, notamment la maîtrise d'une langue nationale, un appartement

assez grand pour la famille et l'indépendance économique. C'est qu'elle perçoit depuis 2018, avec un poste fixe à 90 pour cent, le plus haut revenu possible en Suisse, compte tenu de son niveau de formation et de son expérience professionnelle. « Son employeuse est très satisfaite d'elle. Elle soutient le regroupement familial et serait prête à l'arranger avec la planification des horaires. F.D. pourrait ainsi s'occuper elle-même de ses enfants en âge de scolarité, sans devoir réduire son temps de travail », explique Kerstin Lötscher. Elle ajoute que les deux cadets intégreront tout de suite l'école de leur lieu de domicile et que la fille majeure est inscrite à des cours d'allemand à l'université populaire la plus proche. L'employeuse a en outre proposé d'aider les jeunes à acquérir rapidement la langue.

Les délais sont la seule chose que F.D. ne peut pas respecter. Il y a une bonne raison à cela. Après trois ans d'attente, les titulaires d'une admission provisoire doivent adresser une demande de regroupement dans les douze mois pour les enfants de plus de douze ans. Kerstin Lötscher demande conseil au service juridique de l'Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR). Elle sollicite une expertise et un examen du projet de requête. La juriste de l'OSAR Angela Stettler en arrive à la conclusion que F.D. remplit les exigences économiques pour un regroupement et que d'importantes raisons familiales sur lesquelles l'intéressée n'a aucune prise justifient le retard pris. « En l'occurrence, le bien-être de l'enfant et le droit à une vie familiale devraient primer ; car la famille a été séparée à cause de la fuite », estime la juriste. Pleine d'espoir, F.D. adresse sa demande en mars 2020 : « Je fais confiance à la CRS et à l'OSAR, mais je suis quand même un peu stressée et inquiète pour mes enfants », commente l'intéressée.

Éloignés de la réalité

Ce que le préavis négatif des autorités cantonales laisse craindre en automne 2020 est finalement confirmé en février 2021 avec la prise de position accablante des autorités fédérales au sujet de la demande de F.D. : les motifs de persécution invoqués dans la procédure d'asile sont considérés comme « stéréotypés, éloignés de la réalité et fabriqués de toutes pièces », de même que la recherche des enfants, la fuite et les retrouvailles, telle qu'elles ont été évoquées dans la présente demande de regroupement familial. Les autorités estiment en outre que le lieu où séjournent actuellement les enfants ne nuit pas à leurs intérêts et qu'en raison de leur jeune âge, une intégration en Suisse équivaldrait à un nouveau déracinement. Par ailleurs, la mandante doit impérativement prouver qu'elle a le droit de garde exclusif.

« Cette réponse met F.D. à la torture ; pour nous, elle est simplement incompréhensible », commente Kerstin Lötscher. La juriste de l'OSAR Angela Stettler conseille d'adresser immédiatement un recours à l'aide du service de consultation juridique du canton concerné. « Bizarrement, relève-t-elle, les autorités remettent ainsi en doute la décision prise en 2015 au sujet de la demande d'asile de F.D., à savoir la reconnaissance des motifs de fuite par le Tribunal administratif fédéral. » Dans le recours adressé en mars 2021, F.D. exerce son droit à être entendue en prenant position sur tout ce qui lui est reproché et joint à son courrier une lettre de l'un de ses enfants. Puis elle traverse à nouveau une période d'attente pleine d'angoisse : « Mes enfants, mon travail et les gens aimables ici m'aident à ne pas désespérer. »

*anonymisé



Sur le chemin du travail. © OSAR/Barbara Graf Mousa

Vivre ensemble est un droit. Pour les familles réfugiées aussi.

Le regroupement familial est une voie légale permettant aux personnes particulièrement vulnérables telles que les femmes et les enfants d'obtenir un accès sûr à une protection. Les voies d'exil illégales sont dangereuses ; elles coûtent la vie à beaucoup de personnes et près de 80 pour cent des femmes fuyant seules subissent des violences sexuelles. « Dans le cadre de notre consultation téléphonique, nous renseignons les intéressé-e-s au sujet de la situation et des possibilités juridiques et nous les mettons en contact avec des services de consultation juridique pour un entretien individuel approfondi. Nous soute-

nons en outre les représentant-e-s juridiques des personnes qui adressent une demande », déclare la juriste Angela Stettler à propos du rôle de l'OSAR dans le regroupement familial. « Nous avons récemment insisté auprès de l'Organisation internationale pour les migrations et de l'ambassade de Suisse du pays en question dans un cas où la demande avait été approuvée mais où l'enfant ne pouvait pas partir, apparemment à cause de la pandémie de Covid-19. Notre réseau international et nos années d'expérience dans le contact avec les autorités ont parfois pour effet de favoriser et d'accélérer les procédures. »

- Regroupement familial : Prise de position de l'OSAR 2021 : <https://bit.ly/3upJUSB>
- Loi fédérale sur les étrangers et l'intégration (LEI), regroupement familial : selon l'article 85 alinéa 7 LEI : <https://bit.ly/2TijchL>
- Ordonnance relative à l'admission, au séjour et à l'exercice d'une activité lucrative (OASA), délais : selon l'article 74 (OASA). <https://bit.ly/3wzKhLO>
- Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales, droit au respect de la vie familiale : article 8 CEDH : <https://bit.ly/3uA0W05>



Réunie après six ans : Selamatwit Kidané et son fils Selihom.



Séparés depuis presque deux ans de la mère et des deux autres enfants : Le père et son fils Halim.

© Coup d'œil / Stephan Herrmann

Accents de l'OSAR : Journées du réfugié

Pour que les réfugiés puissent vivre avec leurs familles

Partout dans le monde, des familles doivent fuir dans l'urgence des régions en crise, avant de croupir souvent des années dans des camps de réfugiés bondés. Beaucoup sont séparées au cours de la fuite. Un regroupement familial est souvent difficile à obtenir, car il fait face à de nombreux obstacles. Découvrez-en plus à ce sujet à l'occasion des Journées du réfugié des 19 et 20 juin 2021.

Par Barbara Graf Mousa, rédactrice au sein de l'OSAR

Bien que le nombre de demandes d'asile ne cesse de baisser en Suisse, la plupart des réfugié-e-s de guerre n'obtiennent qu'une admission provisoire. Cela signifie, entre autres, qu'ils doivent attendre trois ans avant de pouvoir présenter une demande pour faire venir leurs conjoints et leurs enfants célibataires de moins de 18 ans. Or, vivre ensemble est un droit ; en temps de crise justement, la proximité humaine revêt beaucoup d'importance, comme nous l'a douloureusement montré la pandémie de Covid-19. Par la campagne qu'elle mène cette année à l'occasion des Journées du réfugié, l'Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR) demande que les titulaires d'une admission provisoire se voient accorder le même droit au regroupement familial que les réfugié-e-s reconnu-e-s ayant obtenu l'asile. D'autres personnes de référence que la famille nucléaire devraient

en outre pouvoir en bénéficier, par exemple les grands-parents. Les parents d'enfants et d'adolescent-e-s mineur-e-s devraient être autorisés à entrer en Suisse, dans la mesure où c'est dans l'intérêt du jeune concerné.

Sur le microsite journeesdurefugie.ch, Selamatwit Kidané vous raconte comment elle a enfin pu serrer son fils dans ses bras après s'être rongé les sangs pendant six ans. Par contre, le petit Halim qui vit ici avec son père s'inquiète chaque jour du sort de sa mère, de son frère et de sa sœur restés en Afghanistan. Il ne sait pas s'il les reverra un jour et encore moins quand. À côté des vidéos bouleversantes, vous trouverez sur journeesdurefugie.ch beaucoup de faits et d'informations sur les conditions strictes imposées aux personnes qui sollicitent la protection de la Suisse en matière de regroupement familial et sur la manière dont on peut les aider.

« Vivre ensemble est un droit. Pour les familles réfugiées aussi. »

<https://journeesdurefugie.ch>

Les Journées du réfugié des 19 et 20 juin 2021 favorisent l'échange mutuel grâce aux multiples activités de nos organisations partenaires et aux événements proposés par de nombreux bénévoles dans toute la Suisse. Vous pouvez vous aussi exprimer votre solidarité en vous joignant par exemple à un événement dans votre région. Consultez la liste des événements sur le site de notre campagne : <https://journeesdurefugie.ch/#evenements>



Impressum
Éditeur: Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR)
Weyermannsstrasse 10, Case postale, 3001 Berne,
Tél. 031 370 75 75, E-mail: info@osar.ch, Internet: www.osar.ch

CP Don: 10-10000-5



Votre don en bonnes mains.

Le magazine Planète Exil de l'Organisation suisse d'aide aux réfugiés paraît quatre fois par année. Pour nos donatrices et donateurs, le montant de l'abonnement annuel au magazine, qui s'élève à 5 CHF, est inclus dans leur don.

Tirage: 5400 exemplaires

Rédaction: Barbara Graf Mousa (responsable),
Sylvia Braun, Rez Gardi, Oliver Lüthi, Karin Mathys, Peter Meier,
Seraina Nufer, Laura Rezzonico, Angela Stettler, Ozan Turhan.
Traductions: Sabine Dormond, Montreux
Mise en page: Bernd Konrad,
Impression: rubmedia AG, Wabern/Berne

Fabriquée à partir de 100% de papier recyclé